Février **2013**

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

DES GROUPES DE PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

Fédération des producteurs de bovins du Québec

SECTION **01**

CONTEXTE GÉNÉRAL

1. Contexte des marchés ____ 7

SECTION **02**

ACTIVITÉS EN 2012

1. Sécurité du revenu ____ 11
2. Soutien au développement des entreprises ____ 11
3. Environnement ____ 12
4. Santé et bien-être animal ____ 12
5. Recherche ____ 13
6. Fonds de garantie de paiement ____ 14
7. UPA du futur : des impacts sur nos syndicats ____ 15
8. Affaires publiques, relations externes, information et communication ____ 15

SECTION **03**

LEVINOFF-COLBEX S.E.C

1. Levinoff-Colbex S.E.C. ____ 19
2. Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme ____ 19

SECTION **04**

CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS EN 2012

1. Faits saillants ____ 23

SECTION **05**

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2012

1. Atelier des producteurs de veaux d'embouche ____ 27
2. Atelier des producteurs de bouvillons d'abattage ____ 33
3. Atelier des producteurs de veaux de lait ____ 39
4. Atelier des producteurs de veaux de grain ____ 49
5. Atelier des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers ____ 55

MISSION ET **VISION** DE LA **FÉDÉRATION**

Dans le but d'assurer à tous les producteurs de bovins du Québec le meilleur revenu net possible, procurant ainsi une qualité de vie décente, la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) se donne pour mission de :

- soutenir le développement et la croissance des entreprises, de la production et de l'ensemble de l'industrie bovine du Québec en vue d'offrir à notre client ultime, le consommateur, un produit de qualité répondant à ses exigences;
- gérer efficacement les mécanismes de mise en marché collective, tout en respectant le rythme de développement de chaque secteur de production;
- supporter la mise en commun de préoccupations particulières aux secteurs de production, ainsi que la recherche de solutions pouvant profiter à l'ensemble des producteurs.

CONTEXTE GÉNÉRAL

SECTION 1

1. CONTEXTE DES MARCHÉS

1.1 La situation aux États-Unis

Le cheptel bovin est en baisse depuis plusieurs années et ce n'est pas avant 2015 qu'on devrait revoir une hausse significative du cheptel.

La baisse de la production entraîne une hausse du prix des bovins depuis 2011.

Toutefois, les sécheresses répétées et la politique d'éthanol aux États-Unis ont fait bondir le coût des aliments au cours de trois des cinq dernières années.

La rentabilité des entreprises bovines est compromise.

Les prix de marché devraient continuer de progresser au cours des prochaines années.

Sachant que les abattoirs opèrent actuellement avec des marges négatives, il faudra que les consommateurs soient prêts à absorber une nouvelle hausse du prix de la viande de bœuf pour permettre une hausse des prix aux producteurs.

Les économies américaine et mondiale demeurent précaires.

Figure 1 : Perspectives de prix aux États-Unis

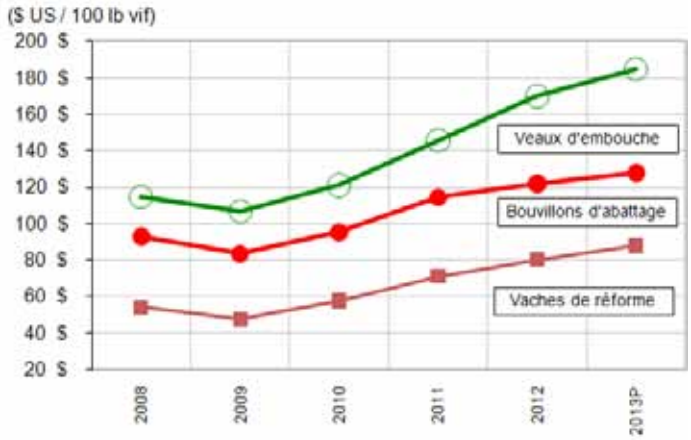

Figure 2 : Évolution des prix des bovins aux États-Unis

Variation des prix par rapport à l'année précédente			
	2011/2010	**2012/2011**	**2013/2012** (prévisions)
Veaux d'embouche	+ 21 %	+ 16 %	+ 9 %
Bouvillons d'abattage	+ 20 %	+ 7 %	+ 5 %
Bovins de réforme	+ 23 %	+ 13 %	+ 9 %
Prix de gros	+ 15 %	+ 5 %	+ 4 %
Prix au détail	+ 10 %	+ 6 %	+ 3 %
Maïs-grain	+ 60 %	+ 2 %	- 12 %

1.2 La situation au Canada

Les prix au Canada suivent la tendance à la hausse des États-Unis.

Le Canada est fortement dépendant des abattoirs de propriété américaine.

La rentabilité des entreprises bovines est précaire.

1.3 La situation au Québec

Fermeture de Levinoff-Colbex (28 mai 2012).

Davantage de vaches sont abattues aux États-Unis. Les exportations de l'Est canadien sont passées de 20 % à 59 % en fin d'année.

85 % des vaches du Québec sont abattues à l'extérieur (Ontario et États-Unis).

79 % des bouvillons du Québec sont abattus à l'extérieur (Ontario et États-Unis).

Baisse de volumes des bovins depuis 2008.

Prix en hausse dans tous les secteurs de production.

Rentabilité précaire en raison de la hausse du prix des aliments (céréales, oléagineux et sous-produits).

Figure 3 : Évolution des prix des bovins au Québec

Prix au Québec	2012	Variation	
		2011	2008
Veaux d'embouche mâles 600 lb ($/100 lb vif)	158 $	7 %	46 %
Bouvillons d'abattage ($/100 lb carcasse)	197 $	8 %	32 %
Veaux de lait ($/100 lb carcasse)	347 $	25 %	15 %
Veaux de grain ($/100 lb carcasse)	196 $	- 3 %	19 %
Vaches de réforme ($/100 lb vif)	61 $	13 %	51 %
Veaux laitiers mâles ($/100 lb vif)	142 $	21 %	21 %
Veaux laitiers femelles ($/100 lb vif)	135 $	5 %	- 61 %
Taux de change ($ CA en $ US)	1,00	- 1 %	6 %
Maïs-grain, centres régionaux ($/tonne)	297 $	1 %	28 %

Figure 4 : Évolution du volume des bovins au Québec

Volume	2012	Variation	
		2011	2008
Veaux d'embouche	148 000	- 4 %	- 23 %
Bouvillons d'abattage	134 000	- 13 %	- 38 %
Veaux de lait	146 000	1 %	- 9 %
Veaux de grain	75 600	- 2 %	- 15 %
Vaches de réforme	89 000	- 2 %	12 %
Veaux laitiers	137 700	3 %	- 12 %
TOTAL	730 300	- 4 %	- 18 %

À retenir :

- l'année 2012 a été plus difficile que prévu, les hausses de prix étant moindres que celles anticipées;
- les prix devraient continuer de croître encore pour quelques années;
- la situation des producteurs devrait s'améliorer graduellement, à commencer par le secteur veau d'embouche;
- les facteurs à surveiller sont la vigueur de la reprise économique qui est nécessaire au consommateur pour absorber la hausse des prix au détail et la capacité des producteurs à contrôler leurs coûts de production;
- le risque de fermeture d'abattoirs s'accroît, particulièrement aux États-Unis;
- dans le contexte actuel, il faudra plusieurs années pour rebâtir le cheptel bovin.

ACTIVITÉS EN 2012

SECTION 2

1. SÉCURITÉ DU REVENU

1.1 Gains au Québec à la suite des pressions de la Fédération

Retrait de la mesure du 25 % pour l'année 2012 et retrait permanent dès 2013.

Impact estimé pour 2012	Mesure du 25 %	Impact net de la cotisation (2/3)
Veaux d'embouche ($/veau)	154 $	103 $
Bouvillons d'abattage ($/bouvillon)	13 $	9 $
Veaux de lait ($/veau)	3 $	2 $
Veaux de grain ($/veau)	16 $	11 $

Diminution de la prime de l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) 2012 pour le produit Bouvillons à la suite du redressement du niveau de perte historique pour refléter le nouveau coût de production du modèle 2010. Impact d'environ 0,11 $/kg de gain (35 $/bouvillon).

À compter de 2012, le prix de vente des cultures associées produites pour être vendues, et non consommées à la ferme, est plafonné afin que le revenu de vente ne dépasse pas le coût de production.

1.2 Pertes du côté fédéral

Réductions apportées au nouveau cadre stratégique agricole du gouvernement fédéral à compter de 2013 :

- Agri-investissement : diminution du taux de la contribution gouvernementale (de 1,5 % à 1 % des ventes nettes admissibles);
- Agri-stabilité : réduction de 85 % à 70 % du taux de couverture de la marge de référence. Léger gain pour les marges négatives dont la couverture passe de 60 % à 70 %. Plafonnement de la marge de référence pour qu'elle n'excède pas les dépenses admissibles.

1.3 Dossiers en cours (demandes de la Fédération)

- Prise en compte des prélevés de recherche et de promotion dans les modèles de coûts de production;
- Retrait de la modulation de la prime ASRA pour les unités supérieures à trois modèles de ferme;
- Pour les cultures qui sont consommées à la ferme, tenir compte de leur coût d'opportunité, c'est-à-dire leur prix sur le marché, au lieu de leur coût de production. Pour 2012, l'écart entre le coût de production et le prix de marché des grains est estimé à 100 $/tonne. Cette mesure permettrait au Programme ASRA de couvrir adéquatement les productions animales pour tout type de producteurs, qu'il achète ou qu'il produise ses grains, peu importe le contexte du prix des grains;
- Annualisation et indexation du dernier modèle ASRA Bouvillons pour tenir compte de la disponibilité réelle des sous-produits et des grains déclassés (ou avec présence de toxines);
- Volume assurable basé sur un poids moyen de vente annuel au lieu du plafonnement du poids de vente individuel des veaux à 750 lb dans le secteur veau d'embouche;
- Préparation pour la prochaine enquête de coûts de production prévue en 2014 (sur les résultats financiers de 2013) pour les secteurs veau de grain et veau de lait.

L'ensemble de ces revendications vise à assurer aux producteurs de bovins une juste couverture par le Programme ASRA.

2. SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

2.1 Stratégie d'adaptation du MAPAQ

La Fédération a participé à diverses rencontres avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de rendre les programmes accessibles au plus grand nombre possible de producteurs de bovins. À la fin de l'année 2012, sur un total de près de 2000 demandes acceptées, le tiers était des entreprises bovines. La Fédération est préoccupée par la très faible participation des petites fermes de veaux d'embouche. Considérant que ces producteurs sont souvent difficiles à joindre (emplois à l'extérieur), la Fédération a demandé au MAPAQ d'alléger les procédures pour intéresser davantage cette clientèle.

2.2 Paiement anticipé (PPA)

Pour l'année 2012, plus de 250 entreprises bovines se sont prévalues du programme. Les avances ont totalisé 23,7 M$ (93 000 $ par ferme en moyenne), dont 14,2 M$ sans intérêt. L'économie totale d'intérêts est estimée à près de 800 000 $ pour l'ensemble du secteur bovin.

2.3 Coopératives de financement

La Fédération a fait plusieurs représentations auprès de La Financière agricole du Québec (FADQ) en 2012 afin de convenir d'un nouveau cadre d'intervention qui répond davantage aux besoins des membres des coopératives. Certains aspects demeurent toutefois en suspens, tout particulièrement en ce qui a trait aux modalités ASRA, et feront l'objet de discussions en 2013.

3. ENVIRONNEMENT

3.1 Enclos d'hivernage

Actualisation de la stratégie pour rendre la règlementation plus intelligente[1].

Suivi du projet de validation de nouveaux concepts et élaboration d'un guide de conception réalisé par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, en collaboration avec divers chercheurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Formation pour les producteurs ayant pour titre *Gérer avec succès un enclos d'hivernage : mon rôle en tant que producteur agricole*.

Rencontre avec les partenaires pour présenter les objectifs des producteurs et les travaux réalisés depuis 2008 dans le dossier des enclos d'hivernage afin d'obtenir les appuis nécessaires pour adapter la règlementation.

3.2 Caractérisation des fumiers

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) prévoit que l'exploitant doit caractériser les déjections animales de son lieu d'élevage. S'il décide de se soustraire à cette obligation, il doit utiliser les données de l'annexe 6 du REA qui correspondent aux données du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) majorées de 20 %.

En 2013, plusieurs producteurs de bovins de boucherie seront soumis à l'obligation de caractériser les fumiers de leurs animaux (fumier solide et production annuelle de phosphore de plus de 3200 kg), alors que les lieux d'élevage avec fumier solide et production annuelle de plus de 1600 kg de phosphore devront le faire à compter du 1er janvier 2014. Rappelons que les lieux d'élevage sous gestion liquide sont déjà soumis au Règlement pour cet aspect.

Le projet « Caractérisation des fumiers de bovins de boucherie : prendre la décision de caractériser ou non » se terminera en avril 2013 et apportera des réponses aux producteurs sur les éléments à considérer avant de prendre la décision de caractériser ou non les fumiers.

3.3 Projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

En décembre 2011, le gouvernement publiait un projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection comportant des exigences qui peuvent avoir une incidence sur les fermes du Québec.

En février 2012, la Fédération a déposé un mémoire pour souligner les inquiétudes des producteurs de bovins en lien avec certaines dispositions du règlement et pour suggérer des ajustements dans l'optique d'en faciliter la compréhension et, ultimement, la mise en œuvre. Au moment d'écrire ce rapport, nous étions dans l'attente de la publication du règlement.

4. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

4.1 Stratégie québécoise sur la santé et le bien-être animal

La Fédération est partenaire de la stratégie québécoise sur la santé et le bien-être animal. Elle a donc participé aux divers travaux pour l'élaboration des recommandations liées à la stratégie.

Actions réalisées depuis un an par les partenaires de la stratégie :

- modifications au Règlement sur les espèces ou catégories d'animaux désignés qui précisent que les propriétaires ou gardiens d'animaux de ferme seront dorénavant soumis aux dispositions de la Loi sur la protection sanitaire des animaux et que le MAPAQ pourra intervenir si la sécurité et le bien-être des animaux sont compromis;

1 Une règlementation est jugée intelligente par son efficience ou sa capacité d'atteindre les objectifs escomptés, la minimisation des coûts et son efficacité, soit l'atteinte des objectifs au moindre coût possible, sa flexibilité, sa facilité de mise en œuvre, sa transparence, son équité, ainsi que sa cohérence.

- la Loi a aussi été modifiée et dit maintenant que la sécurité et le bien-être d'un animal sont compromis lorsqu'il ne reçoit pas d'eau et de nourriture en quantité et en qualité suffisante pour subvenir à ses besoins, qu'il n'est pas gardé dans un habitat convenable et salubre et qu'il ne reçoit pas les soins de santé nécessaires quand il est blessé ou malade. Un animal doit aussi être transporté convenablement et ne doit en aucun temps être l'objet d'abus ou de mauvais traitements qui peuvent porter atteinte à sa santé. Les modifications permettent de mieux définir ces concepts et haussent le montant des amendes dans le cas d'infraction.

4.2 Code de bonnes pratiques pour les bovins de boucherie

Le code est actuellement en révision. La publication du nouveau code est prévue en 2013. Pendant l'été 2012, deux sondages en ligne ont permis de recueillir des informations sur la connaissance du code et sur les pratiques habituelles de prise en charge de ces animaux, comme l'identification (marquage au fer), l'écornage et la castration.

4.3 Biosécurité

À l'automne 2012, la norme de biosécurité nationale pour la production de bovins de boucherie a été publiée. La Fédération était membre du comité d'élaboration de cette norme.

Des outils pédagogiques ont été développés au Québec pour l'enjeu de la gestion de la circulation des personnes, véhicules, équipements, outils, animaux sauvages, animaux morts, de la vermine et du fumier sur les lieux d'élevage. Pour les autres enjeux, soit la gestion des mouvements des animaux, la gestion de la santé animale et éducation, formation et tenue de registre, les outils pédagogiques seront développés dans d'autres provinces canadiennes.

5. RECHERCHE

Six nouveaux projets de recherche ont débuté en 2012 avec l'implication des fonds de recherche de la Fédération, pour un total de 15 projets (terminés, en cours ou amorcés), totalisant ainsi 1 215 927 $. De ce montant, 721 834 $ ont été investis par les producteurs. C'est donc dire que pour chaque dollar investi en recherche par les producteurs, il est possible d'aller chercher 0,70 $ supplémentaire.

5.1 Étude préliminaire visant la création d'un réseau d'expertise dans le secteur veau de grain

Ce projet a permis de définir un projet pilote visant la mise en place d'un réseau d'expertise dans le secteur veau de grain qui répondrait aux besoins du secteur en matière de services de gestion et de services techniques.

Une nouvelle demande a été soumise au MAPAQ pour la mise sur pied du projet.

5.2 Réduction du coût d'alimentation des veaux de grain en période de croissance et de finition par l'utilisation de sous-produits du Québec

Ce projet visait à trouver des solutions de rechange au mode d'alimentation actuel dans le but de réduire les coûts. En même temps, le projet visait à valoriser l'utilisation des sous-produits que l'on retrouve au Québec.

Conclusion du projet : il serait possible de réduire les coûts d'alimentation des veaux de grain en utilisant des sous-produits sans affecter les performances de croissance des animaux.

5.3 Évaluation et amélioration de la gestion agroenvironnementale des enclos d'hivernage et des bandes végétatives filtrantes

Ce projet, réalisé entre 2009 et 2011, visait à évaluer, sur des fermes, les meilleures pratiques à mettre en place pour la gestion des enclos d'hivernage afin de limiter les risques que les eaux contaminées atteignent les eaux de surface.

Recommandations issues du projet : le concept d'isolation hydraulique, le type d'agencement d'enclos, le calcul de la largeur d'écoulement et du nombre de côtés d'écoulement devraient faire partie des éléments à considérer lors de la conception des enclos. En ce qui concerne la gestion des bandes végétatives filtrantes, on en vient à la conclusion qu'il ne faut pas laisser les animaux paître dans les bandes végétatives filtrantes. L'utilisation de la grille d'évaluation du risque d'écoulement vers les eaux de surface pour un aménagement d'enclos d'hivernage est une pratique à recommander.

Un projet de formation des producteurs découlera des résultats de ce projet.

Projet	Montant financé par le secteur	Montant financé par des programmes de soutien	Autres sources de financement	Total
Étude préliminaire visant la création d'un réseau d'expertise dans le secteur veau de grain	0 $	24 272 $[1]	10 750 $	35 022 $
Réduction du coût d'alimentation des veaux de grain en période de croissance et de finition par l'utilisation de sous-produits du Québec	24 554 $[2]	122 082 $[1]	27 289 $	173 925 $[2]
Évaluation et amélioration de la gestion agroenvironnementale des enclos d'hivernage et des bandes végétatives filtrantes	7843 $	81 400 $[3]	73 852 $	163 095 $

1. Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement volet 1 – Appui au développement sectoriel
2. Pourrait être révisé
3. Programme Défi-Solution du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec

6. FONDS DE GARANTIE DE PAIEMENT

6.1 Activités

Le Fonds de garantie de paiement est un fonds qui s'apparente à une autoassurance en cas de défaut de paiement d'un acheteur. Ce fonds est un complément du cautionnement que tout acheteur doit déposer pour acheter des bovins au Québec (bouvillons d'abattage, veaux de grain, veaux d'embouche, bovins de réforme et veaux laitiers).

Le Fonds de garantie de paiement est alimenté par les contributions des producteurs de bovins. Le montant de la contribution courante équivaut à 0,1 % du montant de la vente.

Voici un résumé des faits saillants pour chacun des quatre secteurs :

Bouvillon d'abattage

Avril 2012 : la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) autorise le retrait d'un montant de 3 M$ afin de compenser l'agence de vente des bouvillons d'abattage qui avait enregistré une mauvaise créance dans le dossier des Abattoirs Zénon Billette inc. en 2007. Ce retrait a permis à tous les producteurs d'être payés.

Mai 2012 : la RMAAQ autorise le transfert d'un montant de 833 043 $ du Fonds pour le développement de la mise en marché des bouvillons du Québec (FDMMBQ) vers le Fonds de garantie de paiement. Le FDMMBQ avait été créé en lien avec le dossier d'acquisition des Abattoirs Zénon Billette inc.

La contribution des producteurs a été suspendue le 1er octobre 2011.

Veau de grain

Juin 2012 : la RMAAQ autorise le retrait d'une somme de 120 947 $. La mise sous séquestre de Levinoff-Colbex S.E.C., en mai 2012, a occasionné un défaut de paiement à l'agence de vente des veaux de grain. Ce retrait a permis à tous les producteurs d'être payés.

La contribution des producteurs a été suspendue le 1er janvier 2010.

Veau d'embouche

La contribution des producteurs de 0,1 % du montant de la vente est toujours en vigueur.

Bovin de réforme et veau laitier

Juin 2012 : la RMAAQ autorise le retrait d'une somme de 1 102 486 $. La mise sous séquestre de Levinoff-Colbex S.E.C., en mai 2012, a occasionné un défaut de paiement aux encans du Québec. Ce retrait a permis à tous les producteurs d'être payés.

La contribution des producteurs avait été suspendue en 1996. Elle sera de nouveau en vigueur à compter du 1er janvier 2013.

6.2 État du Fonds de garantie de paiement par secteur de production

Secteur	2012 (1)
Bovin de réforme et veau laitier	357 787 $
Veau de grain	720 872 $
Bouvillon d'abattage	1 479 879 $
Veau d'embouche	1 139 306 $
Surplus relié à la juste valeur des placements	239 031 $
TOTAL	**3 936 875 $**

1. Au 31 décembre 2012, données préliminaires.

7. UPA DU FUTUR : DES IMPACTS SUR NOS SYNDICATS

7.1 La mise en œuvre

La mise en œuvre de l'UPA du futur interpelle nos 14 syndicats régionaux sur deux aspects : l'harmonisation du territoire de chaque syndicat avec celui de sa fédération régionale et la désignation des représentants de la production bovine aux conseils d'administration des nouveaux syndicats locaux.

L'harmonisation territoriale nécessite généralement une modification des Règlements généraux du syndicat par les producteurs réunis en assemblée générale régionale (AGR). Les représentants des producteurs de bovins sont, quant à eux, désignés directement par le conseil d'administration du syndicat régional. Ce travail reste à être réalisé par 9 des 14 syndicats de producteurs de bovins.

Puisque la mise en œuvre des deuxième et troisième vagues de l'UPA du futur entraînera le changement de région d'appartenance d'un grand nombre de producteurs, une date commune a été établie pour tous. Les changements territoriaux des syndicats de producteurs de bovins auront tous lieu le 20 janvier 2014.

En février et mars 2014, les producteurs seront réunis en fonction de leur nouveau territoire régional et adopteront officiellement leurs nouveaux Règlements généraux de syndicat.

7.2 Le découpage infrarégional de Chaudière-Appalaches et de la Montérégie

À elles seules, ces deux régions totalisent plus du tiers des fermes bovines québécoises. Pour faciliter et rendre plus efficace le travail syndical, la Fédération suggère de maintenir deux syndicats de producteurs de bovins dans chacune de ces régions. La FPBQ travaille avec la Fédération des producteurs de lait (FPLQ) pour tracer la ligne de démarcation au même endroit.

8. AFFAIRES PUBLIQUES, RELATIONS EXTERNES, INFORMATION ET COMMUNICATION

8.1 Information aux producteurs

Une agence de communication a procédé au diagnostic des outils de communication destinés aux producteurs. Cette évaluation et le suivi des recommandations font, entre autres, partie des priorités identifiées par le comité de communication et vie syndicale de la Fédération.

L'agence a proposé des orientations pour améliorer la communication aux producteurs. Elles s'échelonnent sur plusieurs années. Certaines seront appliquées dès 2013.

8.2 Diagnostic vie syndicale

Le mandat du comité de communication et vie syndicale de la Fédération a été élargi en novembre 2011 pour y intégrer le volet vie syndicale. La Fédération désire maintenant se doter d'une stratégie en vie syndicale.

La Direction communications et vie syndicale de l'UPA accompagne le comité qui proposera au conseil d'administration des orientations stratégiques et des priorités d'action en fonction des enjeux de la Fédération. Les actions sont basées sur un diagnostic de la vie syndicale qui a été complété en consultation avec les administrateurs et les permanents de la Fédération.

8.3 Portes ouvertes sur les fermes du Québec

Le 9 septembre 2012, pour célébrer le 10e anniversaire de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec, l'UPA a organisé une grande fête au parc Jean-Drapeau à Montréal.

La Fédération était présente avec un kiosque d'information et des enclos d'animaux (veaux et bovins). Environ 34 000 visiteurs se sont succédé pour en apprendre davantage sur les productions bovines et échanger avec les producteurs.

Du matériel de communication a aussi été remis aux 20 fermes laitières et aux 12 fermes bovines qui ont ouvert leurs portes en région dans le cadre de la journée Portes ouvertes de l'UPA dans les fermes du Québec. Plusieurs concours ont été organisés et ont permis au public d'en apprendre davantage sur notre secteur de production.

8.4 Relations médias

En 2012, plusieurs dossiers d'actualité ont mobilisé le service des communications (Levinoff-Colbex, Association de défense des producteurs de bovins, etc.). Ces sujets qui se retrouvent à la une ont demandé beaucoup de travail de veille médiatique, de rédactions de communiqués et de suivis auprès des médias.

LEVINOFF-COLBEX

SECTION 3

1. LEVINOFF-COLBEX S.E.C.

1.1 Chronologie 2012

Février 2012 : Olymel se retire de la négociation qui avait pour but de concrétiser un plan de restructuration de l'entreprise.

Mars 2012 : l'UPA, la FPLQ et la FPBQ proposent de créer une coopérative comme solution porteuse. Cette coopérative jouerait le rôle de nouveau partenaire financier et s'impliquerait dans la gestion de l'abattoir.

Avril 2012 : une assemblée générale spéciale de la FPBQ et l'assemblée annuelle de la FPLQ donnent leur aval à ce projet de coopérative. Une tournée de sollicitation auprès des producteurs de bovins est prévue au mois de juin 2012.

Avril et mai 2012 : on constate une surchauffe des prix des bovins de réforme en Ontario. Conséquence : de plus en plus de vaches du Québec se dirigent vers l'Ontario. Résultat : Levinoff-Colbex doit payer plus cher pour s'approvisionner.

28 mai 2012 : le conseil d'administration de Levinoff-Colbex suspend les activités. Les administrateurs démissionnent.

Août 2012 : tous les producteurs de bovins reçoivent un document d'information intitulé *Levinoff-Colbex - État de la situation et précisions*.

Octobre 2012 : le séquestre indique avoir reçu quatre offres d'achat pour les actifs de Levinoff-Colbex. Aucune n'est retenue.

Novembre 2012 : après la cessation des activités, la FPBQ réalise un *post-mortem*. Des rencontres sont organisées avec les conseils d'administration régionaux de l'UPA, de la FPLQ et de la FPBQ. Un document *post-mortem* est posté à tous les producteurs de bovins du Québec.

1.2 Contenu du *post-mortem*

Le *post-mortem* décrit les faits saillants du dossier, du début de la crise de la vache folle en 2003 jusqu'à la fermeture de l'entreprise, le 28 mai 2012.

On y retrouve pourquoi et comment la FPBQ est devenue propriétaire de Levinoff-Colbex, incluant tous les mandats que les producteurs ont donnés à la Fédération. Le document fournit également les détails de l'entente de principe signée en décembre 2004.

Les sept raisons majeures de la fermeture de l'abattoir y sont également expliquées, soit :

- un endettement trop élevé et un manque de liquidités;
- une règlementation défavorable pour Levinoff-Colbex;
- une économie mondiale chancelante;
- une fermeture quasi permanente des frontières;
- des volumes d'approvisionnement en bas du seuil de rentabilité;
- un prix des bovins de réforme élevé en raison d'une surcapacité d'abattage;
- une incapacité à mettre en œuvre un plan de restructuration.

Une évidence s'impose : les raisons qui ont conduit à la fermeture de Levinoff-Colbex prévalent encore aujourd'hui. Ainsi, une réouverture à court terme de Levinoff-Colbex est donc difficilement envisageable. Le prix actuel des bovins de réforme et les besoins en liquidité pour redémarrer l'abattoir apparaissent comme les deux premiers freins.

2. FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORME

En vertu du Règlement sur les contributions des producteurs de bovins, tous les producteurs de bovins de réforme sont liés à un prêt de 32 M$ contracté par la FPBQ en 2008 pour recapitaliser Levinoff-Colbex. Tous les producteurs de bovins de réforme laitiers sont tenus d'acquitter la facture annuelle que leur envoie la FPBQ. Pour les producteurs de bovins de réforme vache-veau, le montant est prélevé par la FADQ.

Les contributions perçues sont versées au Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme et sont affectées au remboursement du prêt (plus frais et intérêts). Aucune somme n'est utilisée pour payer les dettes de Levinoff-Colbex S.E.C.

Les producteurs de bovins de réforme recevront une facture annuelle jusqu'au remboursement complet de l'emprunt, lequel devrait se terminer à la fin de l'année 2014.

Pour les années 2008 à 2011, les taux de perception varient de 93 % à 98,5 %. C'est donc dire que la très vaste majorité des producteurs laitiers acquittent leur facture, évitant ainsi de gonfler indûment les frais de perception élevés. Pour 2012, ce taux de perception est actuellement supérieur à 80 %.

Que reste-t-il à percevoir ?

En date du 1er janvier 2013, il reste 16,7 M$ à rembourser. Selon le calendrier actuel, la perception devrait cesser en 2014. Cette échéance pourrait toutefois varier en fonction du cheptel, des frais juridiques reliés à la perception de la contribution ou d'autres frais.

Engagements financiers

19,5 M$	Prêt dû à Investissement Québec • la Fédération souhaite obtenir quittance • aucune décision du créancier à ce jour
2,5 M$	Cautionnement (marge de crédit de Levinoff-Colbex) • la Fédération souhaite obtenir quittance • aucune décision du créancier à ce jour
32 M$	Prêt (+ frais et intérêts) • remboursé à même le Fonds de mise en marché des bovins de réforme (FDMMBR)
± 1,3 M$ (au net)	Mauvaise créance de Levinoff-Colbex envers la Fédération (intérêts du prêt d'Investissement Québec) • assumée par le FDMMBR

Quelques chiffres

Coût de l'acquisition = 62,5 M$

Investissement initial des producteurs en 2006 (contribution de 20 $/bovin de réforme) = 6 M$

Investissement des producteurs en 2008 (contribution de 53,86 $/bovin de réforme) = 30 M$
(+ frais financiers et de perception)

CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS EN 2012

SECTION 4

Au cours de l'année 2012, la Fédération a procédé à un exercice de rationalisation de ses dépenses. Cette rationalisation devenait obligatoire dans un contexte où la production bovine québécoise connaît une diminution marquée du nombre de fermes, notamment dans le secteur veau d'embouche, ainsi qu'une diminution importante de son cheptel. En outre, cette situation entraîne, pour la Fédération, une diminution de ses revenus.

La Fédération a donc revu sa structure organisationnelle interne. Ainsi, deux postes de cadres-gestionnaires ont été abolis (passant de six à quatre), ainsi que deux postes syndiqués. De plus, quatre postes syndiqués n'ont pas été remplacés à la suite de départ à la retraite, démission, poste non comblé, etc. Les économies anticipées par ces importants changements organisationnels permettront à la Fédération d'atteindre un équilibre budgétaire.

Il importe d'ajouter que cet exercice de rationalisation aura peu d'effet sur la qualité des services offerts aux producteurs de bovins. Toutefois, la diminution du personnel travaillant à la Fédération oblige à réviser certains processus. Les demandes et les services offerts sont donc priorisés selon leur nature et leur caractère.

En 2013, la Fédération poursuivra sa réflexion visant à améliorer la santé financière de l'organisation. Déjà, le conseil d'administration et le comité exécutif ont décidé de diminuer leur nombre de rencontres. D'autres postes budgétaires feront l'objet d'une analyse au cours des prochains mois.

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2012

SECTION 5

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2012

1.1 État du marché et faits saillants

1.2 Principaux constats et enjeux

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Planification stratégique

2.2 Sécurité du revenu

2.3 Orientations du secteur pour 2013

3. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

3.1 Critères d'admissibilité :

- être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- posséder un troupeau d'au moins 30 vaches de boucherie ou avoir engraissé et mis en marché au moins 30 veaux d'embouche au cours de l'année civile précédente;
- être en production au moment de sa désignation;
- dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
  - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
  - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- respecter les règlements de l'Office, notamment en payant les contributions, conformément au Code de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités de mise en marché.

4. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2012

1.1 État du marché et faits saillants

Figure 1 : Nombre de veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)

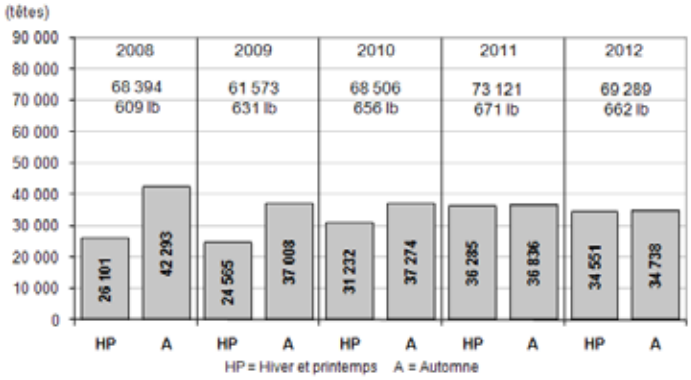

En 2012, le volume de vente aux encans spécialisés a diminué de 5,2 % par rapport à l'année précédente, mais demeure néanmoins légèrement supérieur à la moyenne des cinq dernières années. Considérant une baisse importante du nombre de vaches ces dernières années, les ventes dans les encans spécialisés représentent un pourcentage de plus en plus élevé par rapport à la production totale.

Le poids moyen de vente a légèrement diminué en 2012, mais demeure nettement supérieur à ce qu'il était en 2008. Depuis que l'ASRA est versée en partie selon le poids de vente des veaux, le poids moyen de vente a progressé d'environ 50 lb/tête.

Les ventes supervisées ont représenté un total de 3076 veaux en 2012 (au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue), soit une baisse de 691 veaux par rapport à 2011. Cette baisse est due principalement à une diminution des activités des parcs d'engraissement.

Réseau Encans Québec (REQ), avec le concours de l'agence de vente des veaux d'embouche, s'implique dans un projet d'engraissement de bouvillons. En 2012, 5396 veaux d'embouche ont ainsi été achetés par REQ et engraissés à forfait chez des producteurs de bouvillons.

L'implication de REQ et de l'agence dans l'engraissement permet de stabiliser le marché des veaux d'embouche lorsque cela s'avère nécessaire.

Figure 2 : Prix des veaux d'embouche de 600-700 lb dans les encans spécialisés

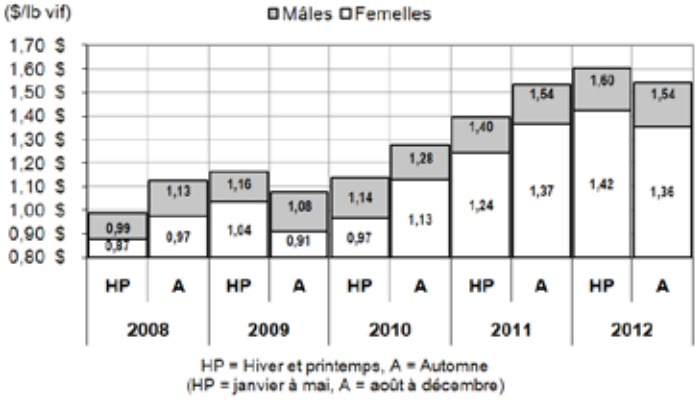

Le prix des veaux d'embouche a légèrement diminué à l'automne 2012, après avoir connu un sommet au printemps. Cette légère baisse est attribuable au marché des bouvillons d'abattage qui n'a pas été aussi ferme que prévu. Une liquidation plus importante des inventaires de bovins, elle-même causée par la sécheresse qui a sévi aux États-Unis en 2012, serait responsable de cette pause dans la tendance générale à la hausse du prix du bœuf en Amérique du Nord.

Figure 3 : Prix et nombre de veaux d'embouche mâles par strate de poids, 2012

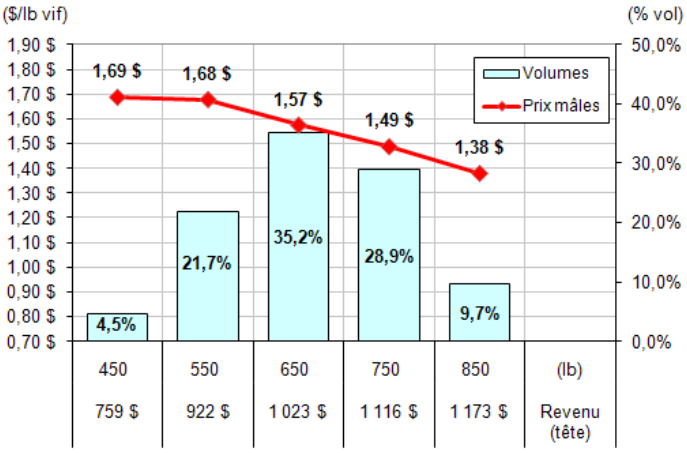

En 2012, plus de 85 % des veaux d'embouche mâles vendus aux encans spécialisés pesaient entre 500 et 800 lb.

Le revenu à la marge par livre additionnelle décroît avec l'augmentation de poids. Le producteur doit donc bien évaluer son poids optimal de vente, en fonction de ses propres coûts de production, du comportement du marché et de l'ASRA.

Figure 4 : Prix des veaux d'embouche mâles du Québec 600-700 lb, vs le prix moyen de l'Alberta-Manitoba

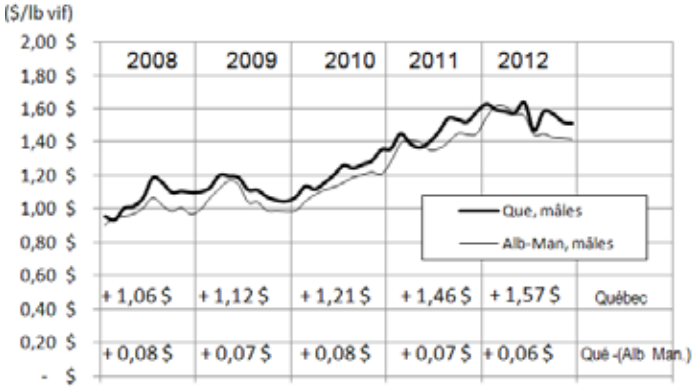

Figure 5 : Prix des veaux d'embouche femelles du Québec 600-700 lb, vs le prix moyen de l'Alberta-Manitoba

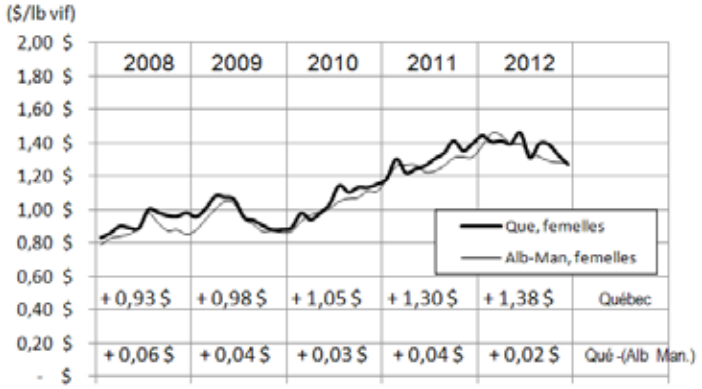

L'écart de prix entre les veaux d'embouche du Québec de 600-700 lb et leur principal marché de référence (Alberta-Manitoba) s'est légèrement rétréci en 2012, et plus particulièrement en début d'année alors que les prix au Québec étaient à peu près au même niveau que ceux de l'Ouest canadien.

1.2 Principaux constats et enjeux

La diminution importante du cheptel de vaches de boucherie, qui est passé de 240 000 vaches à 185 000 vaches en l'espace de cinq ans, et la diminution du nombre de fermes (- 28 %) représentent les principaux enjeux du secteur.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Planification stratégique

Comme prévu, le comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) a entrepris de réaliser une planification stratégique afin de cibler les zones de travail prioritaires pour le développement du secteur.

Le comité prévoit terminer ses travaux au début de 2013. Les principaux axes de la planification stratégique concernent :

- la concertation au sein de la filière elle-même (éleveurs de race, producteurs commerciaux et parcs d'engraissement) et avec le MAPAQ;
- l'accès à une expertise de pointe pour les producteurs de bovins dans toutes les régions;
- une mise en marché efficace et à l'affût des besoins du marché.

Le comité de travail prévoit déposer son rapport au début de 2013. Pour la prochaine année, le CMMVE se concentrera à la mise en œuvre du plan stratégique qui sera éventuellement adopté.

2.2 Sécurité du revenu

Mesure du 25 %

L'UPA et les fédérations spécialisées concernées ont fait maintes représentations dans ce dossier depuis son application (en 2011 pour le secteur veau d'embouche).

En 2011, la FADQ avait remboursé la totalité de la coupure étant donné ses surplus budgétaires.

Pour 2012, la FADQ a décidé en cours d'année de ne pas l'appliquer considérant là aussi des surplus budgétaires anticipés. En décembre 2012, elle a finalement décidé d'abolir cette mesure définitivement.

Pour le secteur veau d'embouche, l'application à 100 % de cette mesure aurait eu un impact sur les compensations ASRA évaluées à 154 $/veau (103 $ net de cotisation enlevée).

Répartition de la compensation 25 % fixe et 75 % variable

Le comité de mise en marché a convenu avec la FADQ de procéder, en 2013, à une évaluation d'un juste partage entre la portion fixe et la portion variable de la compensation ASRA. L'objectif est de s'assurer que les modalités ASRA ne provoquent pas de distorsions indésirables dans le marché des veaux d'embouche au Québec. Il a été convenu de maintenir le *statu quo* pour 2013 (25 % - 75 %).

Volume assurable

Le modèle actuel ASRA Veaux d'embouche présente un écart entre le volume assurable (450 à 750 lb) et le volume réel de veaux produits (300 à 1100 lb). La Fédération demande à la FADQ, soit de réviser le calcul du volume produit dans le modèle afin qu'il corresponde au volume assurable, ou bien d'établir la limite du volume assurable pour chaque producteur sur le poids moyen annuel de vente des veaux au lieu du poids individuel de vente de chaque veau (plafonné à 750 lb).

ASRA pour les ventes de sujets reproducteurs

Pour être équitable et intéresser davantage les éleveurs à produire des sujets pour la reproduction, la Fédération demande que le poids et l'âge maximum d'admissibilité à l'ASRA soient les mêmes que pour les bouvillons d'abattage, soit 1750 lb et 30 mois d'âge. La limite actuelle est de 1300 lb pour les femelles d'indice supérieur à 92 au Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec et 1500 lb pour les taureaux de qualité supérieure.

2.3 Orientations du secteur pour 2013

Un des principaux mandats du comité en 2013 sera l'appropriation du plan stratégique pour le développement du secteur veau d'embouche et l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la filière bovine.

3. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

3.1 Critères d'admissibilité :

- être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- posséder un troupeau d'au moins 30 vaches de boucherie ou avoir engraissé et mis en marché au moins 30 veaux d'embouche au cours de l'année civile précédente;
- être en production au moment de sa désignation;
- dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
  - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
  - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- respecter les règlements de l'Office, notamment en payant les contributions, conformément au Code de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités de mise en marché.

4. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2012

1.1 État du marché et faits saillants

1.2 Activités de l'agence

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Activités en 2012

2.2 Orientations du secteur pour 2013

3. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

3.1 Critères d'admissibilité :

- être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons, au cours de l'année civile précédente;
- être en production au moment de sa désignation;
- dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
  - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts-sociales émises;
  - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- respecter les règlements de l'Office, notamment en payant les contributions, conformément au Code de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités de mise en marché.

4. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2012

1.1 État du marché et faits saillants

En novembre 2011, le tribunal créé en vertu de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) rendait une décision en faveur du Canada et du Mexique concernant le programme américain d'identification du pays d'origine (COOL pour *Country of Origin Labeling*) selon laquelle les mesures de ce programme sont discriminatoires à l'endroit du bétail canadien et ne respectent pas les obligations commerciales des États-Unis dans le cadre de l'OMC. En juin 2012, le tribunal d'appel confirmait cette décision. Les États-Unis ont jusqu'au 23 mai 2013 pour s'y conformer.

En septembre 2012, l'industrie canadienne du bœuf était témoin du plus important rappel de bœuf de son histoire à la suite de la découverte de la présence de la bactérie *E. Coli* à l'usine de XL Foods située à Brooks en Alberta. Les impacts directs ont été limités dans l'est du pays. Depuis, c'est l'entreprise brésilienne JBS qui a pris en main la gestion de l'usine avec une option d'achat sur l'ensemble des activités de XL Foods.

Figure 1 : Production de bouvillons au Québec

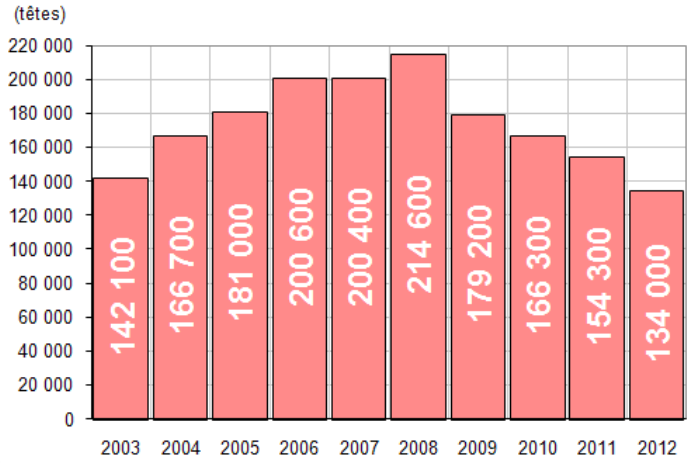

En 2012, le volume de bouvillons abattus a subi une diminution de quelque 20 000 têtes, soit 13,2 %. Ainsi, la diminution des volumes débutée en 2009 se poursuit. Les experts s'attendent à ce que les volumes de 2013 diminuent aussi bas que 100 000 têtes. La situation des marchés et les mesures de soutien au revenu pourraient ralentir cette tendance.

Figure 2 : Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, en Alberta et aux États-Unis

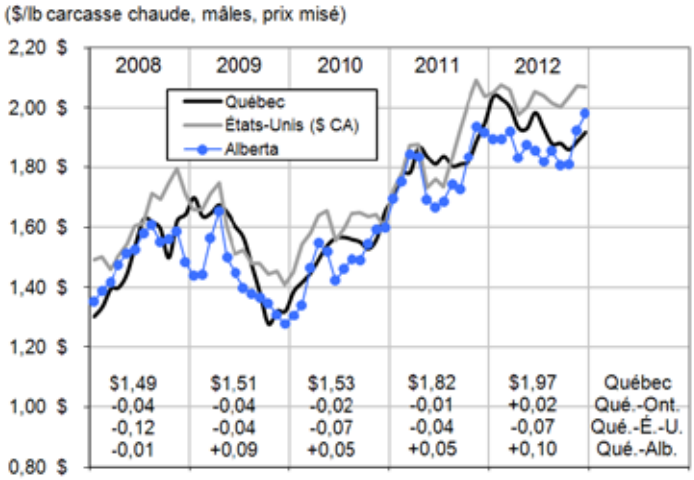

En 2012, les prix des bouvillons se sont maintenus à des sommets inégalés depuis plus de cinq ans. En analysant le graphique ci-dessus, nous remarquons que l'écart moyen annuel avec l'Alberta est de 0,10 $/lb carcasse et de 0,02 $/lb avec l'Ontario. Pour l'année 2013, plusieurs s'attendent à une augmentation de prix pouvant atteindre 10 %.

Figure 3 : Poids moyens des carcasses des bouvillons (pondération 75 % mâles et 25 % femelles) Québec vs Ontario vs Ouest

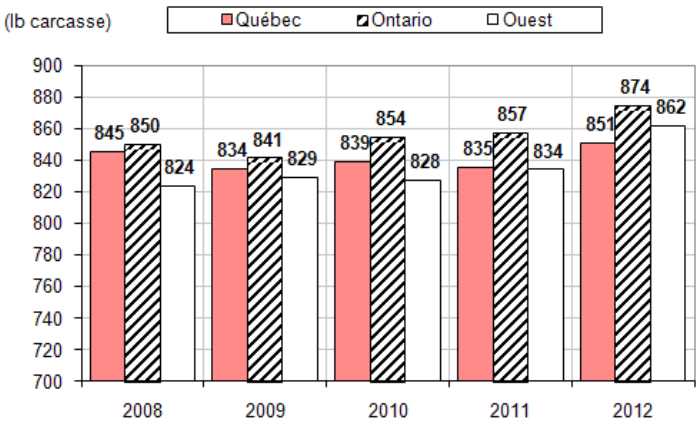

Au cours de l'année 2012, le poids moyen des carcasses a augmenté de 2 % au Québec et en Ontario et de 3 % en Alberta. Il s'agit du poids moyen le plus élevé depuis cinq ans, et ce, pour chacune des régions. Divers facteurs expliquent cette hausse, notamment l'utilisation accrue de la ractopamine (c.-à-d. bêta agoniste).

1.2 Activités de l'agence

À la suite des annonces répétées du Japon d'ouvrir son marché à la viande de bœuf issue d'animaux âgés de plus de 21 mois, mais moins de 30 mois, Cargill décidait au printemps dernier de cesser le versement de la prime de 10 $/tête pour les bouvillons âgés de moins de 21 mois. JBS-USA nous avisait que dès l'ouverture officielle du marché, la prime versée serait également éliminée.

En raison de la baisse des volumes de bouvillons abattus en 2012, l'agence a procédé à d'importantes mesures de redressement. Ces mesures ont conduit, entre autres, à l'abolition de deux postes à temps plein (un commis comptable et un agent à la mise en marché) et au réaménagement des tâches du personnel. Une réduction des dépenses dans les activités parallèles a également été appliquée soit dans Bovitrace et le programme Expertise vétérinaire.

Si la réduction des volumes se poursuit en 2013, d'autres mesures budgétaires devront être envisagées.

En 2010, l'agence de vente a mis en place des mesures incitatives à se conformer au programme canadien de qualité à la ferme *Verified Beef Production* et à celui propre au Québec, soit Bœuf Qualité Plus. L'objectif fixé était que 50 % de la production québécoise soit conforme à l'un des deux programmes. Cet objectif a été atteint en 2012. Dans le cadre de l'exercice de planification stratégique, le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) conviendra des suites à donner à ce programme pour les prochaines années.

En ce qui concerne Bovitrace, les installations se sont poursuivies et l'année 2012 marque le début de la facturation d'une portion des coûts aux usagers. À ce jour, Bovitrace couvre plus de 50 % de la production.

Au cours de l'année 2012, le coordonnateur du programme Expertise vétérinaire a consacré du temps à la mise en œuvre du volet santé de Bovitrace. Également, le service a permis à l'agence de vente de connaître les règles à respecter afin de produire des bouvillons en conformité avec les exigences de l'Union européenne. Divers séminaires et conférences ont également été offerts aux producteurs de bovins dans différentes régions du Québec.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Activités en 2012

Tous les transferts nécessaires en regard du Fonds de garantie de paiement et du Fonds pour le développement de la mise en marché des bouvillons du Québec (FDMMBQ) ont été effectués conformément à la volonté des producteurs de bouvillons réunis en assemblée générale spéciale le 4 avril 2012. Le solde du FDMMBQ sera transféré une fois que les coûts finaux de fermeture de la Fiducie des producteurs de bouvillons d'abattage du Québec seront remboursés. Le Fonds de garantie de paiement à l'acquis des producteurs de bouvillons s'élève à environ 1,5 M$.

Une entente à l'amiable est intervenue, en 2012, avec la FADQ pour la prise en compte de la contribution de 10 $ par bouvillon versé au FDMMBQ en 2008 et les trois premiers mois de 2009. Le retour net pour les producteurs se chiffre à environ 1,4 M$.

Les rencontres entre les producteurs et les abattoirs se sont poursuivies en 2012. En mars 2012, les producteurs de bouvillons d'abattage ont eu l'occasion de rencontrer les représentants de l'abattoir ontarien St. Helen's Meat Packers. Pour éviter de multiples déplacements aux producteurs, cette rencontre a eu lieu tout de suite après l'assemblée générale annuelle de la Société des parcs d'engraissement du Québec.

Dans le cadre du plan d'action qu'avait adopté le CMMBA en 2009, l'étude comparative de compétitivité des entreprises de bouvillons d'abattage du Québec, avec d'autres régions du Canada et des États-Unis, a été complétée en 2012. Les résultats ont d'ailleurs fait l'objet d'une présentation lors de l'assemblée spéciale du 4 avril et repris dans le bulletin *le bouvillon* de mai 2012. Les détails de l'étude sont disponibles sur le site extranet de l'agence de vente des bouvillons d'abattage.

La conclusion principale de l'étude est que la production québécoise a un désavantage d'environ 100 $ à 200 $ la tête par rapport à l'Alberta, à l'Iowa et le Texas. Par rapport à l'Ontario, le désavantage du Québec se situe entre 0 $ et 100 $ la tête. Dans ce dernier cas, l'écart provient essentiellement de l'amortissement des immobilisations et des autres frais fixes plus élevés au Québec.

Au début de l'été 2012, un processus de planification stratégique du secteur bouvillon d'abattage a été entamé. Les conclusions devraient être connues à l'hiver 2013 et présentées dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Fédération en avril 2013.

2.2 Orientations du secteur pour 2013

Au cours de la prochaine année, le CMMBA se concentrera à la mise en œuvre du plan stratégique qui sera éventuellement adopté.

Encore cette année, le CMMBA se préoccupera tout particulièrement de la diminution constante du cheptel de bouvillons d'abattage et de son impact sur la situation financière de l'agence de vente.

3. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

3.1 Critères d'admissibilité :

- être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons, au cours de l'année civile précédente;
- être en production au moment de sa désignation;
- dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
  - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts-sociales émises;
  - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- respecter les règlements de l'Office, notamment en payant les contributions, conformément au Code de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités de mise en marché.

4. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2012

1.1 État du marché et faits saillants

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Planification stratégique

2.2 Conditions d'élevage

2.3 Références de production - Appel de projets n° 2

2.4 Promotion

2.5 Orientations du secteur pour 2013

3. CONSULTATIONS DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT SUR UNE HAUSSE DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ ET UNE HAUSSE DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE DE PROMOTION

3.1 Consultation des producteurs sur une hausse de la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 0,25 $ par veau de lait mis en marché, applicable à compter du 1er juillet 2013

a) Contexte

b) Recommandation du CMMVL

c) Consultation

3.2 Consultation des producteurs sur une hausse de la contribution spéciale de promotion de 1 $ par veau de lait mis en marché, applicable à compter du 1er juillet 2013

a) Contexte

b) Recommandation du CMMVL

c) Consultation

PROJET D'ORDRE DU JOUR

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SES DEUX SUBSTITUTS

4.1 Critères d'admissibilité :

- être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 100 veaux de lait, au cours de l'année civile précédente;
- être en production au moment de sa désignation;
- dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
  - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts-sociales émises;
  - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- respecter les règlements de l'Office, notamment en payant les contributions, conformément au Code de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités de mise en marché.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2012

1.1 État du marché et faits saillants

Figure 1 : Prix des veaux de lait du Québec et des États-Unis (Non-Packer Owned)

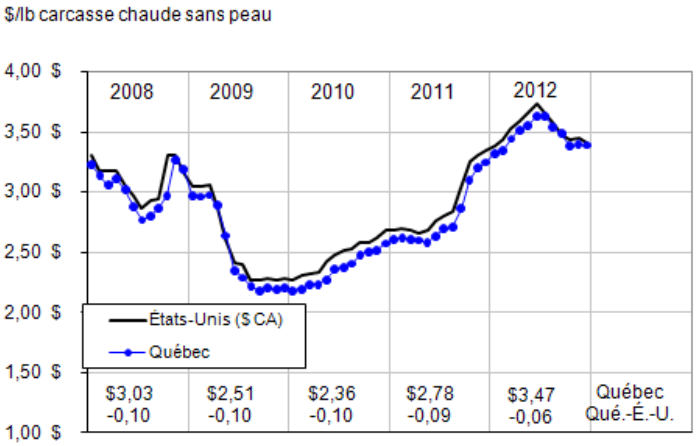

En 2012, le prix moyen au Québec a battu un nouveau record en atteignant 3,47 $/lb carcasse.

Cette augmentation s'explique par la montée du prix des protéines animales, surtout en première moitié d'année, et par une diminution de l'offre de veaux de lait sur le marché américain.

Il serait toutefois étonnant que les prix atteignent de tels sommets en 2013, puisque, déjà, le prix des nouveaux contrats d'élevage annoncé pour mai 2013, soit 3,22 $ US/lb, laisse présager un début d'année moins spectaculaire que ce qui avait été enregistré en 2012.

Figure 2 : Production de veaux de lait au Québec

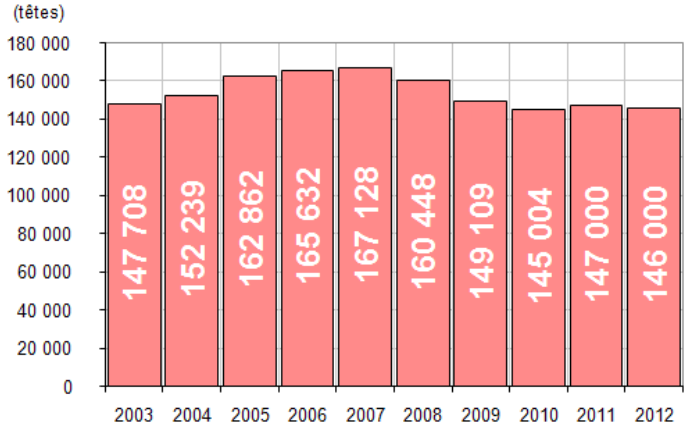

La production de veaux de lait fait quelque peu figure d'exception chez les productions bovines québécoises puisqu'elle est la seule qui ait maintenu son volume de production à un niveau similaire à celui des dernières années.

Au cours des trois dernières années, la production s'est stabilisée à près de 145 000 veaux de lait.

Cette situation s'explique essentiellement par une demande du veau de lait soutenue sur le marché intérieur, particulièrement au Québec, et par le maintien des exportations, principalement aux États-Unis.

Figure 3 : Production de veaux de lait aux États-Unis

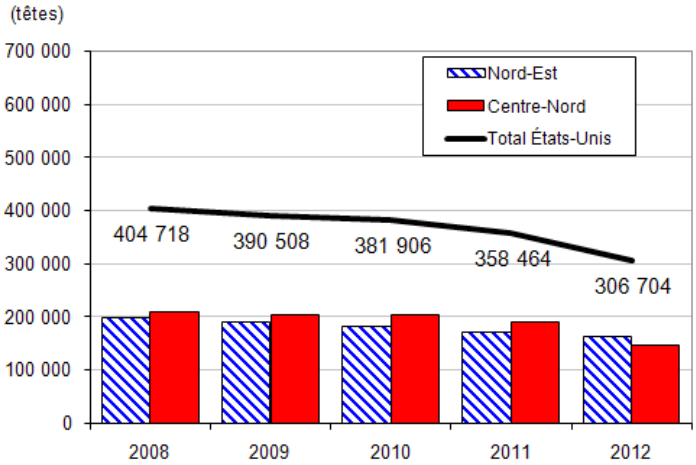

Chez nos voisins du Sud, l'année 2012 aura été marquée par le recul le plus important des abattages de veaux de lait au cours des dix dernières années, soit une diminution de 14 %.

Voici quelques-uns des facteurs qui, selon nous, ont pu contribuer à la dégringolade de la production américaine de veaux de lait :

- très peu de promotion du produit aux États-Unis;
- l'augmentation de certains éléments des coûts de production au cours des dernières années, notamment, les prix des sous-produits laitiers;
- l'ampleur des investissements nécessaires à la transition vers le logement collectif.

Pour l'année 2013, les représentants de la Table de fixation du prix ont reconduit la même formule de détermination du prix carcasse du veau de lait du Québec qu'en 2012, soit :

- semaine du 31 décembre 2012 au 6 mai 2013 : NPO $ CAN – 0,05 $;
- semaine du 13 mai 2013 au 26 août 2013 : NPO $ CAN – 0,07 $;
- semaine du 2 septembre 2013 au 23 décembre 2013 : NPO $ CAN – 0,05 $.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Planification stratégique

La réalisation d'une planification stratégique, au cours de la dernière année, a permis au secteur veau de lait de se doter d'un outil de travail fort utile pour établir ses priorités d'action pour les prochaines années. Voici les principales cibles et orientations stratégiques retenues par les différents acteurs de la filière veau de lait :

- les facteurs de production : assurer le passage vers un modèle rentable de production en logement collectif afin d'assurer le développement durable de l'industrie;
- la valeur sur le marché : optimiser la valeur du veau de lait sur le marché afin d'améliorer la rentabilité des différents maillons de la filière;
- le mode d'organisation de la filière : accroître la disponibilité et la fluidité de l'information sur les différents segments de la filière afin d'améliorer la qualité des échanges sur le plan des coûts de transaction et du partage des marges;
- le soutien au développement du secteur : convenir d'une vision de développement partagée avec l'État afin d'assurer l'obtention d'un support durable pour le secteur.

Lors de l'assemblée générale spéciale des producteurs de veaux de lait tenue en juin 2012, les producteurs ont pris connaissance de la planification stratégique et du chantier à mettre en œuvre au cours des prochains mois et années pour réaliser les objectifs fixés par la filière. Le comité de mise en marché des veaux de lait (CMMVL) a déjà amorcé deux projets qui découlent directement de la planification stratégique, soit :

- la mise à jour de l'étude sur les effets d'entraînement de la filière veau lourd;
- le portrait technicoéconomique de la conversion de la production de veaux de lait en logement collectif.

2.2 Conditions d'élevage

En 2011, le CMMVL avait mandaté une firme spécialisée dans la recherche de subventions et de financement pour supporter les actions visant à apporter l'aide financière nécessaire à l'implantation du logement collectif dans les élevages de veaux de lait.

Aucune aide financière n'a été trouvée, toutefois, le travail de la firme a mené à l'élaboration d'un plan d'affaires faisant ressortir l'importance d'une intervention gouvernementale dans le secteur veau de lait.

Le CMMVL a poursuivi le travail de sensibilisation relatif aux impacts financiers de la mise aux normes, auprès des instances gouvernementales concernées. Des rencontres se sont notamment tenues avec des responsables du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

2.3 Références de production Appel de projets nº 2

Au cours de l'automne 2012, le CMMVL a attribué 1250 places-veaux à partir de la réserve de la Fédération. Le but de cet appel de projets était d'assurer le maintien de la production de veaux de lait du Québec tout en tenant compte des conditions de marché favorables observées en 2012.

Dix-sept producteurs ont déposé une demande de places-veaux supplémentaires, dont 14 détenaient déjà une référence de production pour un site existant. La Fédération a reçu des demandes pour un total de 3186 places-veaux.

2.4 Promotion

Les objectifs de marketing de l'année 2012 étaient principalement de mousser la demande de produits de veau de lait et de véhiculer à grande échelle la marque de commerce Veau de lait du Québec.

Ces objectifs ont été atteints par diverses activités, entre autres :

- la campagne publicitaire sur des panneaux d'affichage numérique aux abords des autoroutes du Grand Montréal pour lancer officiellement la saison du BBQ;

- la représentation du Veau de lait du Québec à 13 événements corporatifs touchant divers partenaires de l'industrie et de clients actuels (IGA - marchands de Montréal et de Québec, associations de chefs cuisiniers, restaurateurs, etc.);

- la campagne publicitaire d'affichage dans les centres commerciaux et les tours de bureaux pour joindre le consommateur et l'inciter à choisir le Veau de lait du Québec pour un menu des fêtes, le tout appuyé par plusieurs placements dans des magazines bien ciblés tels que : *Signé M* de Louis-François Marcotte, *Zeste*, *Tchin Tchin* (SAQ) et le *Guide Restos Voir 2012*.

Les objectifs de marketing pour l'année 2013 sont :

- mousser la demande intérieure et y répondre tout en favorisant une grande visibilité (notoriété) pour la marque Veau de lait du Québec par le biais d'activités publicitaires de masse, tout en s'assurant d'une distribution optimale du produit sur les marchés;

- favoriser une représentation importante, tant dans le secteur du service alimentaire que dans celui du marché de détail;

- utiliser les médias sociaux pour accroître et joindre une clientèle intéressée à recevoir des informations pertinentes sur le Veau de lait du Québec telles que des recettes, trucs de cuisson, nouveautés, spéciaux publiés en circulaire et astuces culinaires.

2.5 Orientations du secteur pour 2013

Pour la prochaine année, le CMMVL entend poursuivre la mise en œuvre du plan de travail découlant de la planification stratégique.

Il poursuivra ses démarches visant à obtenir de l'État une aide financière qui supportera l'implantation du logement collectif.

Par ailleurs, le CMMVL est bien conscient que la forte demande pour des places-veaux supplémentaires a fait en sorte que plusieurs producteurs n'ont pu réaliser leurs projets. Il compte réévaluer la possibilité de procéder à un nouvel appel de projets au cours de l'année 2013.

3. CONSULTATIONS DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT SUR UNE HAUSSE DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ ET UNE HAUSSE DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE DE PROMOTION

3.1 Consultation des producteurs sur une hausse de la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 0,25 $ par veau de lait mis en marché, applicable à compter du 1er juillet 2013

a) Contexte

Actuellement, la contribution de mise en marché des veaux de lait se situe à 1,85 $ par veau de lait mis en marché. Elle a évolué de la façon suivante au cours des dix dernières années :

Tableau 1

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
0,60 $	0,60 $	0,60 $	0,60 $	0,85 $	0,85 $	0,85 $	1,85 $	1,85 $	1,85 $

À la suite de l'analyse du budget de l'agence de vente des veaux de lait, le CMMVL prévoit que les résultats actuels suffiront tout juste à maintenir les activités courantes de mise en marché.

La réalisation de la planification stratégique du secteur veau de lait suggère la mise en œuvre d'un plan d'action d'où émanent bon nombre de projets porteurs pour l'ensemble des producteurs de veaux de lait. Or, la réalisation de ces projets nécessite des ressources financières accrues.

Tableau 2

Hausse de la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 0,25 $/veau de lait à compter du 1er juillet 2013

Résultats estimés sans hausse						
	2011	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Volume	145 200	146 000	146 000	147 000	147 000	147 000
Revenus	272 089	270 148	270 100	271 950	271 950	271 950
Dépenses	248 361	224 010	249 485	254 475	259 564	264 755
Résultat	23 728	46 138	20 615	17 475	12 386	7 195
Avoir	(40 810)	5 328	25 943	43 418	55 804	62 999

Résultats estimés avec hausse						
	2011	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Volume	145 200	146 000	146 000	147 000	147 000	147 000
Revenus	272 089	270 148	288 350	308 700	308 700	308 700
Dépenses	248 361	224 010	249 485	254 475	259 564	264 755
Résultat	23 728	46 138	38 865	54 225	49 136	43 945
Avoir	(40 810)	5 328	44 193	98 418	147 554	191 499

b) Recommandation du CMMVL

À l'unanimité, le CMMVL recommande une hausse de la contribution de 0,25 $ par veau de lait mis en marché, applicable à compter du 1er juillet 2013, pour permettre la réalisation de projets découlant de la planification stratégique et pour continuer de répondre aux besoins des producteurs.

Le fait de porter la contribution allouée aux activités de mise en marché des veaux de lait à 2,10 $ par veau permet d'envisager l'atteinte ou la poursuite des objectifs suivants :

- continuer de faire appliquer le Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de lait et d'en assurer la bonne gestion;
- poursuivre les actions visant à faciliter la transition vers le logement collectif par l'obtention d'une aide financière gouvernementale :
  - mise à jour de l'étude sur les effets d'entraînement;
  - caractérisation des fermes de veaux de lait (type de logement collectif et coûts associés);
  - représentations auprès de l'État;
- élaborer un tableau de bord permettant de suivre et d'expliquer l'évolution du prix des principaux ingrédients servant à la fabrication de l'aliment;
- mettre en place un tableau de bord afin de suivre l'évolution de la santé financière des entreprises spécialisées en production de veaux de lait;
- établir les conditions nécessaires afin de réduire l'écart de prix avec le marché de référence américain (Table de fixation du prix);
- identifier les priorités en regard de la recherche et du développement dans le secteur veau de lait et préciser les projets à caractère collectif tels que :
  - l'usage des produits médicamenteux;
  - le dépistage de produits interdits tels que les hormones ou autres stimulants de croissance;
- rendre accessible une offre de services spécialisés en gestion pour le secteur veau de lait;
- étudier et analyser les mécanismes de mise en marché susceptibles d'améliorer le revenu à la ferme tels que la mutualisation des prix et un système de paiement des petits veaux laitiers en fonction de la qualité;
- favoriser l'adhésion au programme Veau vérifié (HACCP à la ferme) et soutenir les producteurs qui implanteront le programme sur leurs entreprises;
- supporter tout autre projet visant à améliorer la production et à favoriser son développement.

c) Consultation

Appuyez-vous la recommandation du comité de hausser la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 0,25 $ par veau de lait mis en marché, applicable à compter du 1er juillet 2013? Oui/Non

3.2 Consultation des producteurs sur une hausse de la contribution spéciale de promotion de 1 $ par veau de lait mis en marché, applicable à compter du 1er juillet 2013

a) Contexte

La contribution actuelle de promotion des veaux de lait se situe à 3 $ par veau de lait mis en marché. Elle a évolué de la façon suivante au cours des dix dernières années :

Tableau 3

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
2,60 $	3 $	3 $	3 $	4 $	4 $	4 $	3 $	3 $	3 $

À la suite de l'analyse du Fonds de promotion du Veau de lait du Québec, le CMMVL anticipe un résultat négatif important au cours de la prochaine année, ce qui effacera complètement l'avoir d'ici 2014.

La réalisation de la planification stratégique du secteur veau de lait suggère la mise en œuvre d'un plan d'action d'où émanent bon nombre de projets qui touchent aux activités promotionnelles du secteur veau de lait.

Tableau 4

Hausse de la contribution de promotion de 1 $/ veau de lait à compter du 1er juillet 2013

Résultats estimés sans hausse						
	2011	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Volume	145 200	146 000	146 000	147 000	147 000	147 000
Revenus	443 993	438 078	438 000	441 000	441 000	441 000
Dépenses	517 777	526 395	563 105	574 367	585 854	597 572
Résultat	(73 784)	(88 317)	(125 105)	(133 367)	(144 854)	(156 572)
Avoir	340 971	252 654	127 549	(5 818)	(150 672)	(307 244)

Résultats estimés avec hausse						
	2011	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Volume	145 200	146 000	146 000	147 000	147 000	147 000
Revenus	443 993	438 078	511 000	588 000	588 000	588 000
Dépenses	517 777	526 395	563 105	574 367	585 854	597 572
Résultat	(73 784)	(88 317)	(52 105)	13 633	2 146	(9 572)
Avoir	340 971	252 654	200 549	214 182	216 328	206 756

b) Recommandation du CMMVL

À l'unanimité, le CMMVL recommande une hausse de contribution de 1 $ par veau de lait mis en marché pour la promotion, applicable à compter du 1er juillet 2013, et ce, pour éviter un déficit et ainsi maintenir et accroître les activités de promotion au Québec.

Le fait de porter la contribution allouée aux activités de promotion du Veau de lait du Québec à 4 $ par veau permet d'envisager l'atteinte ou la poursuite des objectifs suivants :

- assurer le maintien, la consolidation et le développement des activités de promotion au Québec qui génèrent des retombées importantes pour les producteurs de veaux de lait;
- maintenir une équipe technique solide et présente auprès des détaillants, des distributeurs, du réseau HRI et des professionnels de la santé :
  - par une représentation et une sollicitation;
  - par une amélioration de la formation du personnel qui prépare et manipule la viande dans les différents réseaux de commercialisation (ex. : bouchers, restaurateurs, etc.);
- en joignant le consommateur québécois par des activités publicitaires de masse telles que l'affichage dans le métro de Montréal, l'affichage numérique aux abords des autoroutes, l'intégration du produit dans des émissions culinaires, l'association avec des chefs réputés, etc., le tout en ayant comme objectif d'inciter le consommateur à mettre au menu la viande de veau de lait.

c) Consultation

Appuyez-vous la recommandation du comité de hausser la contribution spéciale pour la promotion de 1 $ par veau de lait mis en marché, applicable à compter du 1er juillet 2013? Oui/Non

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DES DEUX SUBSTITUTS

4.1 Critères d'admissibilité :

- être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 100 veaux de lait, au cours de l'année civile précédente;
- être en production au moment de sa désignation;
- dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également :
  - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts-sociales émises;
  - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- respecter les règlements de l'Office, notamment en payant les contributions, conformément au Code de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités de mise en marché.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2012

1.1 État du marché et faits saillants

1.2 Principaux constats et enjeux

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Promotion, certification et cahier des charges

2.2 Coût de production

2.3 Sécurité du revenu

2.4 Promotion et développement des marchés du veau de grain

2.5 Orientations du secteur pour 2013

3. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

3.1 Critères d'admissibilité :

- être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- avoir engraissé et mis en marché au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- être en production au moment de sa désignation;
- dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
  - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
  - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- respecter les règlements de l'Office, notamment en payant les contributions, conformément au Code de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités de mise en marché.

4. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2012

1.1 État du marché et faits saillants

Figure 1 : Évolution de la production de veaux de grain (volumes hebdomadaires, volumes annuels et poids moyens annuels)

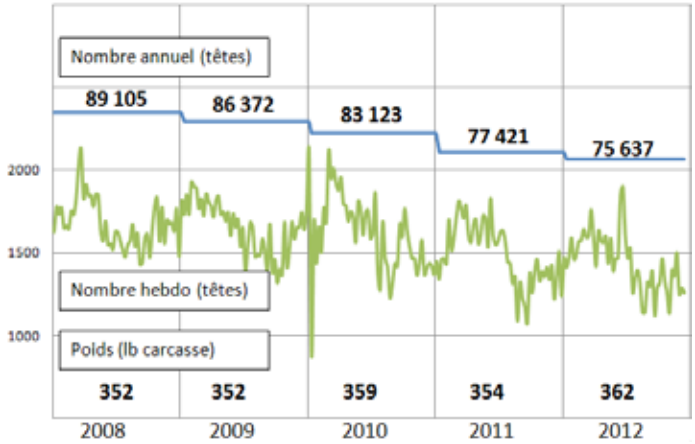

En 2012, la production a baissé de 2,3 % par rapport à l'année précédente. La tendance baissière se poursuit depuis 2003, année où la production a connu un sommet à 100 780 veaux de grain. Cette baisse est attribuable à la mise en place des historiques de référence en 2003 et à la baisse de rentabilité de la production.

Malgré la tendance généralement à la baisse des volumes annuels produits, l'offre de veaux de grain sur le marché demeure fortement caractérisée par un cycle saisonnier opposé à la demande, avec des volumes nettement supérieurs la première moitié de l'année, et inférieurs à l'automne au moment où la demande est considérée comme étant plus forte.

Figure 2 : Prix des veaux de grain et des veaux de lait du Québec et des veaux lourds de l'Ontario

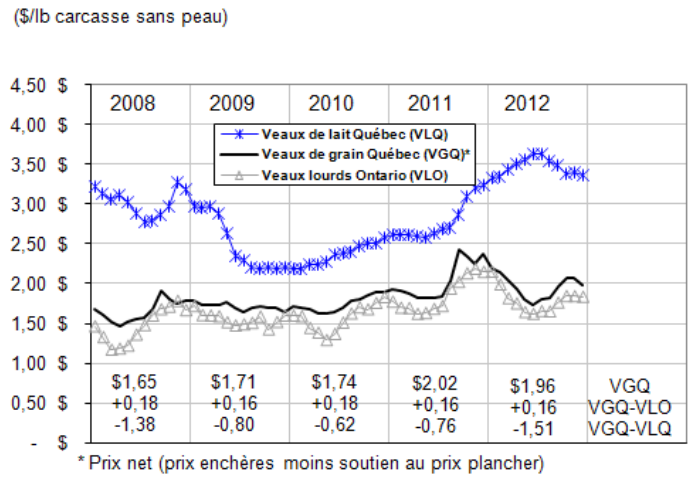

* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)

En 2012, le comportement du prix du veau de grain a été totalement à l'inverse de celui du veau de lait. L'écart avec le prix du veau de lait était de 1,51 $/lb en 2012, soit près du double de ce qu'il a été au cours des trois années précédentes.

Figure 3 : Coût du soutien au prix plancher 2010-2012

	2010	2011	2012
Nombre de veaux offerts en vente	83 455	77 425	75 637
Nombre de veaux vendus hors enchères	18 227	12 973	20 657
Coût moyen par veau retiré	133 $	95 $	113 $
Coût moyen par livre carcasse produite	0,08 $	0,05 $	0,09 $
Prix plancher moyen	1,83 $	2,02 $	2,04 $
Prix de vente moyen aux enchères	1,83 $	2,08 $	2,06 $
Prix net aux producteurs	1,74 $	2,02 $	1,96 $

Malgré un ajustement à la baisse du prix plancher en cours d'année et la diminution de la production au Québec, l'année 2012 a été marquée par un nombre important de veaux de grain vendus hors enchères.

Cette situation peut s'expliquer en partie par une offre de veaux lourds de l'Ontario légèrement supérieure à celle de 2011. C'est aussi une conséquence du trop peu de veaux produits au Québec à l'automne 2011 pour répondre à la demande lors de cette période de l'année. Pour pallier à cette diminution de l'offre locale et pour sécuriser leurs approvisionnements tout au long de l'année, les abattoirs du Québec se sont procuré un nombre non négligeable de veaux lourds de l'Ontario.

Ces phénomènes semblent avoir entraîné les prix à la baisse, à la fois pour l'Ontario et pour le Québec.

1.2 Principaux constats et enjeux

En 2012, le prix des veaux de grain a connu un comportement contraire aux tendances générales de l'économie agricole (hausse marquée des prix des grains et d'autres catégories de viande).

Cette situation a renforcé une des conclusions du plan stratégique du secteur veau de grain, à savoir la nécessité de revoir en profondeur le mode de mise en marché des veaux de grain pour obtenir une meilleure harmonisation entre l'offre et la demande. C'est une des priorités du comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) pour 2013.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Promotion, certification et cahier des charges

La planification stratégique a fait ressortir la nécessité d'améliorer le positionnement du produit et d'accroître sa notoriété.

Pour atteindre ces objectifs, le CMMVG a entrepris de travailler sur deux fronts, soit la certification et la promotion :

- en renforçant la certification du cahier des charges pour faire un lien plus étroit avec les principes du programme HACCP et du bien-être animal. Une firme a été embauchée pour élaborer un nouveau cahier des charges et un protocole de certification avec audits externes;
- en élaborant un plan de promotion d'envergure étalé sur deux ans. Une tournée régionale d'information a été tenue à l'automne 2012. Une consultation officielle sur une hausse du prélevé de promotion est prévue le 31 janvier 2013;
- en poursuivant des démarches afin que la FADQ réintroduise les prélevés de promotion dans les coûts de production de la ferme modèle de l'ASRA.

2.2 Coût de production

Ici aussi, le plan d'action du comité s'inscrit dans la suite de la planification stratégique. Afin d'aider les producteurs à accroître leur efficacité, le comité a mis en œuvre divers projets :

- un projet de recherche sur l'alimentation avec d'autres grains et des sous-produits (drêche de distillerie et tourteau de canola) a été réalisé en 2012. Il se poursuivra en 2013-2014 pour mesurer l'impact sur la qualité de la viande. Il y aura aussi un essai d'implantation sur quelques fermes pilotes.
- un projet de démarrage d'un réseau d'expertise en production de veaux de grain sera réalisé aussi en 2013-2014 avec un groupe de 15 à 20 producteurs et quelques professionnels (conseillers en gestion, conseillers techniques, vétérinaires, etc.).

2.3 Sécurité du revenu

La principale préoccupation de la Fédération en matière de sécurité du revenu demeure la problématique du prix élevé des grains.

Dans le modèle ASRA Veaux de grain, les grains produits et consommés à la ferme (grains autoconsommés) représentent près de 50 % de la totalité des grains consommés.

Les grains autoconsommés sont inclus dans le modèle à leur coût de production, soit environ 100 $/tonne de moins que le prix du marché pour une année comme 2012.

Les éleveurs de veaux de grain qui achètent leurs céréales au prix du marché (fermes sans sol) ont alors une structure de coûts de production totalement différente du modèle ASRA.

En 2012, avec des prix du marché du maïs-grain de plus de 100 $/tonne au-delà du coût de production, le manque à gagner est d'environ 40 $ par veau de grain produit.

La Fédération a défendu ce dossier auprès des autorités gouvernementales à maintes reprises en 2012. Il demeure également une priorité pour 2013.

2.4 Promotion et développement des marchés du veau de grain

Les principales activités de promotion et de développement des marchés pour le veau de grain en 2012 ont porté sur :

- une visibilité accrue sur le Web, notamment sur Facebook Veau de grain du Québec – Premier de classe;
- le développement du marché des boucheries, dont la réalisation de deux concours auprès de 35 boucheries;
- des représentations auprès de chaînes de marché d'alimentation, des visites en magasins pour vérifier la variété des coupes en comptoir et la qualité du produit en général, une campagne de publicité estivale dans les bannières Axep et Intermarché, des promotions en circulaire;
- des formations et diverses activités promotionnelles réalisées dans les écoles et centres de formation professionnelle;
- plusieurs publicités dans des magazines et sites spécialisés en alimentation; une participation au Salon international de l'alimentation et divers autres salons alimentaires;
- les commandites de divers événements dont plusieurs organisés par des chefs;
- la réalisation d'un nouveau livret de recettes avec la collaboration de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec;

- le tournage d'une émission *Par-dessus le marché* avec le Veau de grain du Québec;
- l'introduction du Veau de grain du Québec et son logo au menu des restaurants Pacini;
- le soutien des activités promotionnelles d'un distributeur de Veau de grain du Québec sur le marché américain.

2.5 Orientations du secteur pour 2013

En 2013, le CMMVG concentrera ses efforts sur diverses actions découlant du plan stratégique, notamment :

- un accroissement des activités de promotion;
- une révision du concept de certification et du cahier des charges;
- une révision du mode de mise en marché (gestion des approvisionnement, prix plancher et modalités de vente);
- la défense d'un modèle ASRA plus équitable.

3. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

3.1 Critères d'admissibilité :

- être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- avoir engraissé et mis en marché au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- être en production au moment de sa désignation;
- dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
  - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
  - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- respecter les règlements de l'Office, notamment en payant les contributions, conformément au Code de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités de mise en marché.

4. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ 2012

1.1 État du marché et faits saillants

1.2 Principaux constats et enjeux

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Activités en 2012

2.2 Orientations du secteur pour 2013

3. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

3.1 Critères d'admissibilité

- être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- être en production au moment de sa désignation;
- dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également :
  - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts-sociales émises;
  - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- respecter les règlements de l'Office, notamment en payant les contributions, conformément au Code de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités de mise en marché.

4. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2012

1.1 État du marché et faits saillants

Figure 1 : Nombre de bovins du Québec réformés

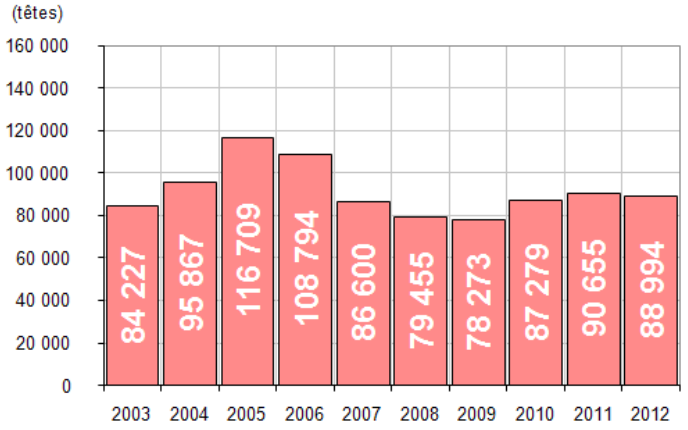

En 2012, le nombre de bovins réformés a légèrement diminué par rapport à l'année précédente de 1661 têtes, soit une diminution de 1,8 % par rapport à l'année 2011. Les journées additionnelles de production accordées aux producteurs de lait, visant à assurer l'approvisionnement des marchés, expliquent cette légère diminution du volume de bovins réformés.

Figure 2 : Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du boeuf désossé 85 % maigre au Canada

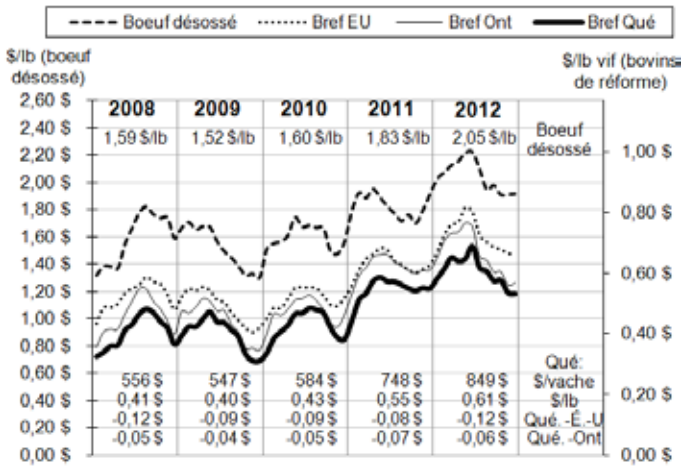

En 2012, les producteurs de bovins de réforme ont reçu un prix moyen de 849 $ par bovin vendu, soit une hausse de 13,5 % par rapport à 2011. Le prix des bovins de réforme est étroitement lié au prix du bœuf désossé dont la demande est en nette augmentation depuis quelques années. À la suite de la fermeture de Levinoff-Colbex, le prix des bovins de réforme de l'Ontario a diminué et se rapproche maintenant davantage de celui du Québec.

Figure 3 : Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché

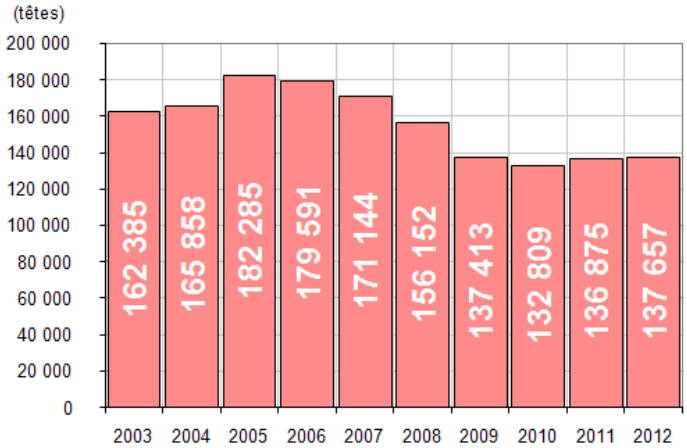

En 2012, le nombre de veaux laitiers vendus a augmenté très légèrement de 782 veaux, soit une hausse de 0,6 % par rapport à l'année 2011.

Figure 4 : Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis

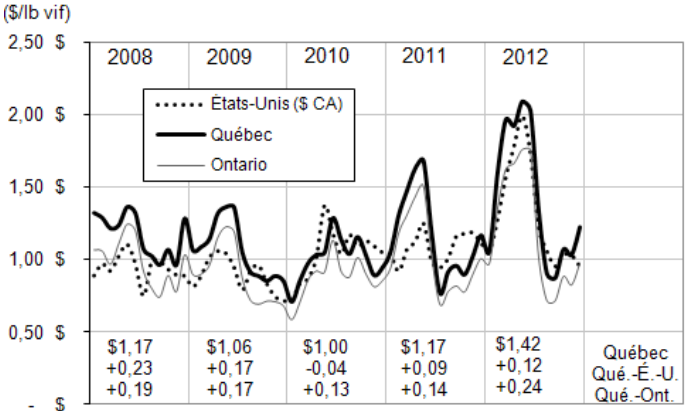

Le prix des bons veaux laitiers mâles a augmenté de 21,4 % par rapport à 2011. La forte demande pour la première moitié de l'année a contribué à faire monter le prix à près de 2 $/lb. Pour la troisième année consécutive, le prix moyen du Québec est supérieur aux marchés de référence (États-Unis et Ontario) et il continue de s'accroître.

1.2 Principaux constats et enjeux

La fermeture de l'abattoir Levinoff-Colbex a apporté de grands changements dans la mise en marché des bovins de réforme. Une réflexion sur une possible réorganisation de la mise en marché sera l'une des priorités sur laquelle le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR) travaillera en 2013.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Activités en 2012

L'année 2012 se divise en deux périodes dont la date charnière est le 28 mai 2012 (cessation des activités de Levinoff-Colbex pour une période indéterminée).

Avant la fermeture de l'abattoir, le CMMBR avait entrepris diverses mesures qui ont dû être mises de côté ou suspendues depuis, dont :

- la modification du Règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers du Québec (Règlement) afin de renforcer le canal de mise en marché, condition jugée alors nécessaire pour la survie de l'abattoir Levinoff-Colbex, propriété des producteurs de bovins;
- la mise en place d'une mesure visant le paiement des vices cachés. Cette mesure visait essentiellement à compenser les producteurs pour certains vices cachés (10) et pour les meurtrissures, euthanasies et mortalités avant abattage pour certaines catégories de bovins de réforme.

À la suite de la fermeture de l'abattoir, et devant l'urgence de la situation, le CMMBR a réagi rapidement afin de trouver un débouché pour les bovins de réforme en :

- concluant une entente avec les encans du Québec afin qu'ils puissent vendre les bovins de réforme sur une base vivante;
- demandant à la RMAAQ de suspendre l'application de certaines dispositions du Règlement et des conventions en vigueur qui empêchaient les encans de vendre sur une base vivante, laquelle exemption a été accordée par la RMAAQ jusqu'en mai 2013;
- rencontrant les abattoirs de bovins de réforme à la suite de la fermeture de Levinoff-Colbex afin d'intéresser d'autres acheteurs pour assurer un prix acceptable pour les producteurs. À ce titre, des rencontres ont eu lieu avec les représentants de JBS-USA en juin 2012 et ceux de American Foods Group en juillet 2012;
- concluant une entente avec l'Association des abattoirs de bovins de réforme du Québec en vue de permettre l'achat de bovins de réforme dans les encans du Québec sur une base vivante.

Le processus de planification stratégique du secteur veau laitier a débuté à la fin de l'été 2012. Les conclusions sont attendues au début de l'année 2013. Des discussions à ce sujet devraient se tenir dans le cadre des assemblées générales annuelles régionales 2013.

Enfin, des changements administratifs majeurs sont survenus à l'agence de vente en cours d'année et un nouveau directeur, M. André Roy, a été nommé à la mise en marché des bovins de réforme.

2.2 Orientations du secteur pour 2013

Le CMMBR prendra connaissance des conclusions de la planification stratégique dans le secteur veau laitier et, le cas échéant, conviendra d'un plan de mise en œuvre.

Au printemps 2013, le processus de planification stratégique dans le secteur bovin de réforme devrait débuter. Dans ce cas, les travaux devraient connaître leur conclusion au début de l'automne. Par la suite, le CMMBR devrait convenir d'un plan de mise en œuvre.

Outre les travaux de planification stratégique, l'année 2013 en sera une où la refonte de la mise en marché des bovins de réforme sera au cœur de la réflexion du comité, de même que la révision des conventions aux fins de la vente de bovins de réforme et de veaux laitiers avec les encans.

3. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

3.1 Critères d'admissibilité :

- être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- être en production au moment de sa désignation;
- dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
  - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts-sociales émises;

- siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.

- respecter les règlements de l'Office, notamment en payant les contributions, conformément au Code de déontologie des membres du conseil d'administration et des comités de mise en marché.

4. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)